Élections professionnelles 2026 **Elections au CSAE du CREPS de Nancy**

Pour un réseau national des écoles et établissements

au sein d'un ministère « Jeunesse ET Sports » reconstitué

Le pire c'est de rester isolé dans l'établissement, c'est aussi d'isoler les établissements

Voter pour le SNPJS, c'est l'assurance de l'indépendance vis à vis des directions et c'est l'assurance que chacun(e) aura son mot à dire. Le lien sera fait entre les élu·es au CSAE et le conseil d'administration, ainsi qu'avec l'autre employeur qu'est la Région. Le lien sera fait avec le CSA ministériel. Le pire c'est d'isoler les salariés.

Le SNPJS n'oppose pas les différents corps de personnels. Au sein des établissements nous ne faisons pas de distinction entre fonctionnaires territoriaux, d'État et contractuels. Et les questions locales ne sont pas déconnectées des questions nationales. Les clivages sont stériles.

Pour un pilotage national des CREPS, contre les mirages de l'autonomie

La baisse des dotations aux établissements, en particulier sur les rémunérations, contraint les établissements à l'identification de nouveaux clients, à augmenter la charge de travail, à placer les différents services en concurrence et à rechercher de nouveaux financements.

Deux établissements se sont soumis plus particulièrement à cette dernière exigence en modifiant leur projet d'établissement : l'I2N (ex ENVSN) et le CREPS de Vichy. Nous avons exigé que l'I2N présente son projet au CSA ministériel, d'une part pour ne pas laisser seuls les personnels face à un projet qui annonçait des transformations importantes pour les équipes sans garantie de création de postes, et d'autre part, car elles modifiaient le réseau des établissements du ministère. Le nouveau projet pour le CREPS de Vichy a été porté à l'ordre du jour du CSAMJS du 13 octobre. Il confirme qu'un chantier de modification des établissements est en cours.

Certes les établissements doivent inscrire leurs actions dans un territoire, mais la politique publique de l'État doit conforter un réseau. La vigilance des élus dans le CSAE du CREPS de Nancy, comme ailleurs est nécessaire.

Sans réelle tutelle, les directeurs doivent gérer les établissements avec une logique de PME, notamment en termes de politique indemnitaire et de recrutements.

La Direction des Sports doit concentrer son action sur le soutien et l'accompagnement des établissements dans le cadre de leurs missions statutaires.

La DGRH doit prendre la main sur les aspects budgétaires (BOP unique) et les ressources humaines pour que les collègues en établissements ne soient pas décrochés de leurs collègues en services déconcentrés.

Pour un dialogue social de qualité au plus près des missions de chaque agent

Les établissements sont soumis à un modèle économique qui met à mal les conditions de travail de tous les agents. Mais le modèle économique n'excuse pas les pressions, le harcèlement, le paternalisme. Nous avons dû intervenir dans plusieurs établissements pour défendre les collègues maltraités par des directions. Les difficultés étaient plus grandes encore du fait du contournement des droits syndicaux. Les instances de dialogue social sont un outil trop souvent méprisé et les représentants syndicaux subissent des pressions que nous avons dénoncées.

Pour la reconnaissance des invisibles

Nulle part les Régions n'ont pris la mesure des conditions de travail particulières des agents d'entretien, d'accueil et de restauration dans les CREPS. Ils ne bénéficient d'aucune mesure spécifique pour reconnaître leur engagement 7j/7 et 365j/an. Les personnels administratifs sont aussi largement soumis à des conditions atypiques insuffisamment reconnues.

Dans les établissements le SNPJS entend faire reconnaître les contraintes spécifiques en termes d'indemnités et de carrières.

Pour le respect des conditions de travail : Création d'instances dédiées !

Chacun vérifie au quotidien les baisses d'effectifs, les charges de travail, le turn-over dans les équipes, les incertitudes quant à l'avenir. Ce sont des indicateurs de risques pour la santé au travail. Le « choix du Prince » dans les établissements, favorise le détournement des missions et des postes de formation et de recherche vers des objectifs de pure communication ou d'hôtellerie.

La plupart des conseils d'administration des CREPS ont décidé que les CSA se chargeront de tout : c'est un mépris autant qu'une méconnaissance des enjeux d'expertise et de prévention des risques. Nous revendiquons de vrais postes d'assistant·es de prévention et de délégué·es à la Protection des données, au minimum chacun à 50 % d'un temps complet. La mise en place et l'actualisation des DUERP. Nous sommes vigilants à une pleine application des règles du télétravail, qui ne soient pas du seul « bon vouloir » des sous-chefs de services. Le dialogue social rudimentaire caractérise trop souvent les établissements du sport. Le SNPJS, demande l'abrogation de la Loi scélérate à l'origine de cette dégradation.

Réhabiliter le rôle des établissements en matière de formation

Les établissements sont considérés comme « des opérateurs de formation » en concurrence avec d'autres sur une « place de marché ». Leur position d'acteur du service public est clairement contestée, dans un objectif à peine voilé de privatisation de tout ce secteur. Le SNPJS lutte activement pour :

- Un service public de formation aux ambitions discutées et partagées au niveau régional et national, pour permettre aux établissements de se recentrer sur leur mission éducative.
- Un véritable réseau des établissements avec la DRAJES et les SDJES. Dans une même région les CAS, CTS et CEPJ doivent pouvoir intervenir dans les CREPS.
- La qualité éducative et non la seule baisse du chômage.
- L'association des formateurs des CREPS aux travaux de réforme et mise en œuvre nationale des diplômes JEPS.

Haute performance : quel bilan ?

L'Agence Nationale du Sport est le nouveau donneur d'ordre des CREPS, parmi tant d'autres : Ministère, Région (ou collectivités locales), Réseau Grand INSEP. Les personnels (CAS, CTS) retirés aux DRAJES et redistribués dans les établissements reconnaissent que les maisons de la haute performance ont permis de mieux travailler sur l'éducation sportive, les équipements de proximité, la formation des cadres de terrain.

Certes des équipements nouveaux sont annoncés ou déjà construits dans les CREPS, mais sans qu'aucun personnel supplémentaire d'entretien ni de maintenance ne leur soit alloué. Le SNPJS revendique :

- Un bilan de *l'héritage* des JOP 2024 dans les CREPS.
- Des entraîneurs qualifiés et en nombre suffisants pour intégrer des équipes pédagogiques pluridisciplinaires. pour un sport émancipateur (et pas uniquement un sport « médaillable »).
- Une carte pluriannuelle des implantations de pôles.
- Une évaluation réaliste des besoins humains en entretien et maintenance qui ne soit pas calquée sur celle des lycées et collèges.

Affirmer la place de l'éducation populaire

Le SNPJS revendique la réimplantation de postes de formateurs « jeunesse éducation populaire » dans les CREPS et écoles. Les projets d'établissement doivent intégrer les liens entre sport et éducation tout au long de la vie, mixité, participation citoyenne, développement durable, santé, parentalité, etc. : les sciences du sport ne se départissent jamais des sciences humaines.

Ne soyons pas les otages d'un fantasme olympique (disputé entre INSEP et ANS) ni les faire-valoir d'une politique des logos : Qualiopi, Grand INSEP, AFNOR, etc.

Nous ne travaillons pas pour des tableurs, des normes, des processus, des quotas… mais pour la possibilité d'accomplissements individuels et collectifs, un taux de bonheur citoyen·ne, acteurs et usagers du service public confondus.

*Le SNPJS est constitué d'anciens militants d'EPA ayant co-construit la FSU, qui ont décidé de rejoindre la CGT en 2022 parce que notre projet multicatégoriel n'y avait plus sa place. Grace à cet apport de militants, la CGT est restée représentative au CSA ministériel et dans plusieurs établissements. Cela aurait dû permettre une évolution significative dans les pratiques et l'élaboration des mandats. Malgré deux congrès, la FERC CGT a décidé d'exclure le SNPJS. Même sans affiliation fédérale, notre organisation demeure. Forts d'une longue histoire collective nous poursuivons notre contribution à la reconstitution d'**un réseau d'établissements du ministère Jeunesse ET Sports de plein exercice pour une action sportive et d'éducation populaire émancipatrice tout au long de la vie.***